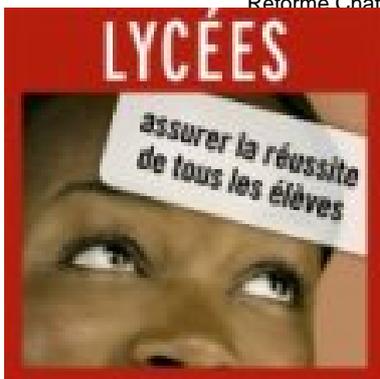


<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3924>



Réformes STG-ST2S présentées au CSE : une occasion manquée

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Système éducatif - Réforme du lycée 2018 - Précédentes réformes du lycée -
Réforme Chatel - Commentaires et analyses sur la réforme des lycées -



Date de mise en ligne : dimanche 15 mai 2011

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

La nouvelle étape de la réforme de la voie technologique proposée aujourd'hui au CSE montre que la spécificité des séries STG et ST2S, leurs enseignements et leurs ambitions ne sont pas reconnus comme ils devraient l'être :

- les nouvelles grilles ont un volume horaire global identique aux anciennes,
- les enseignements technologiques sont amputés alors qu'ils sont depuis la création de ces séries tout à la fois garants de la réussite des élèves et des pré-requis nécessaires aux futurs professionnels de niveau III et II,
- les enseignements généraux ont des horaires et des contenus émiettés qui ne renforcent pas la formation humaine et scientifique.

L'introduction de l'accompagnement personnalisé sur le modèle de la voie générale, illustrant l'esprit de la réforme, et dont nous contestons l'efficacité en l'état actuel au regard de l'expérience de la classe de seconde, n'apportera rien aux élèves de ces séries.

En effet, cette pratique est déjà intégrée dans les démarches des enseignants de la voie technologique au cœur de leurs enseignements, et elle se manifeste, à l'heure actuelle, dans le cadre des travaux dirigés, travaux pratiques et activités.

C'est à partir de cette réalité que le SNES a proposé des grilles horaires qui conforteraient les enseignements généraux nécessaires à la poursuite d'études et le maintien des horaires des enseignements technologiques avec des dédoublements.

Une fois encore, le Ministère n'a pas cru bon de répondre favorablement à ces exigences, niant ainsi l'apport que représentent ces séries pour la réussite des jeunes et pour le développement social et économique. Il avait l'occasion de donner un signe fort en affichant une ambition pour ces formations, en s'y refusant il fait une faute politique grave. Encore une occasion manquée !

Présentation du SNES des séries ST2S et STG dans leur état actuel

La série ST2S

Troisième baccalauréat de la voie technologique où le taux de réussite nationale est en constante progression depuis 5 ans, le bac ST2S, avec plus de 20 000 bacheliers en 2010 est porté par l'ambition d'être une référence pour les études supérieures dans le secteur sanitaire et social de niveau III et II.

La série ST2S permet d'accéder aux formations paramédicales dont principalement le diplôme d'état infirmier. (En 2009, plus de 41% des inscrits en 1ère année d'études infirmiers sont des bacheliers ST2S).

Les enseignements technologiques (Sciences et Techniques sanitaires et Sociales – STSS - et Biologie et Physiopathologie Humaines – BPH -) dont les compétences sont issues du monde professionnel et du monde scientifique et les enseignements généraux permettent aussi aux élèves de prétendre aux poursuites d'études en :

- Sections de Techniciens Supérieurs
- Formations sociales (Conseiller en Economie Sociale et Familiale, Educateurs de Jeune Enfants, Assistant de Service Social et Educateur Spécialisé...)
- Instituts Universitaires Techniques : DUT Carrières Sociales

La série STG

Réformes STG-ST2S présentées au CSE : une occasion manquée

Avec plus de 60 000 bacheliers par an, la série STG est une formation majeure du second degré. Elle a construit sa réussite et son attractivité en s'appuyant sur des méthodes basées sur la mise en activité des élèves mais aussi la reconnaissance dès la 1^{ère} de la nécessité d'une spécialisation autour de grands champs technologiques propres à la gestion, la communication et la mercatique.

Permettant de nombreuses poursuites d'études dans les formations supérieures professionnelles courtes en BTS, IUT mais aussi aux études universitaires aux plus hauts niveaux, ces formations répondent grandement aux besoins d'élévation des qualifications dans les secteurs des services, du commerce...